

Transmission en préfecture le :

28 JUIN 2023

N° AR Préfecture :

Affichage le :

30 JUIN 2023

SYA-2023-CS-02



DÉLIBÉRATION

ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « SEINE ET YVELINES ARCHÉOLOGIE » (PREMIER VICE-PRÉSIDENT ET DEUX VICE-PRÉSIDENTS)

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5721-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines du 28 janvier 2022 déclarant que les opérations d'archéologies préventive réalisées au bénéfice des aménageurs sur les territoires des Yvelines et des Hauts-de-Seine ne sont plus d'intérêt interdépartemental et qu'il sera mis fin au service interdépartemental d'archéologie préventive au sein de l'Etablissement public interdépartemental 78-92 à la date de l'habilitation du nouveau syndicat mixte ouvert en qualité d'opérateur d'archéologie préventive,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines du 28 janvier 2022 demandant la création du syndicat mixte ouvert dénommé « Seine et Yvelines Archéologie » entre le Conseil départemental des Yvelines et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine et approuvant les statuts du Syndicat,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine du 18 février 2022 déclarant que les opérations d'archéologie préventive réalisées au bénéfice des aménageurs sur les territoires des Yvelines et des Hauts-de-Seine ne sont plus d'intérêt interdépartemental et qu'il sera mis fin au service interdépartemental d'archéologie préventive au sein de l'Etablissement Public Interdépartemental 78-92 à la date de l'habilitation du nouveau syndicat mixte ouvert en qualité d'opérateur d'archéologie préventive,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine du 18 février 2022 demandant la création du syndicat mixte ouvert dénommé « Seine et Yvelines Archéologie » entre le Conseil départemental des Yvelines et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine et approuvant les statuts du Syndicat,

Vu l'arrêté conjoint du Préfet des Hauts-de-Seine et du Préfet des Yvelines n° 78-2022-08.17-00002 du 17 août 2022 portant création du syndicat mixte ouvert « Seine et Yvelines Archéologie »,



Vu les statuts de Seine et Yvelines Archéologie, dans leur version issue de l'arrêté du Préfet des Yvelines du 17 août 2022 portant création du Syndicat mixte ouvert « Seine et Yvelines Archéologie »,

Vu la candidature unique de Monsieur Lorrain MERCKAERT, délégué du Département des Yvelines, enregistrée pour le poste de Premier Vice-président ;

Vu la candidature unique de Madame Jeanne BÉCART, déléguée du Département des Hauts-de-Seine, enregistrée pour l'un des postes de Vice-président ;

Vu la candidature unique de Madame Laurence BOULARAN, déléguée du Département des Yvelines, enregistrée pour l'un des postes de Vice-président,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un Premier Vice-président et de deux Vice-présidents pour composer le Bureau, conformément à l'article 10-1 des statuts du syndicat mixte ouvert « Seine et Yvelines Archéologie »,

Vu le rapport de la doyenne d'âge Présidente par intérim,

APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AUX OPÉRATIONS DE VOTE

Élection du Premier Vice-président :

ARTICLE 1: Prend acte du dépôt d'une seule candidature aux fonctions de Premier Vice-président.

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants : 6

Suffrages exprimés : 6

Majorité absolue : 4

Monsieur Lorrain MERCKAERT qui a obtenu 6 voix est proclamé Premier Vice-président du Comité syndical.

Élection du Vice-président délégué du Département des Hauts-de-Seine :

ARTICLE 2: Prend acte du dépôt d'une seule candidature aux fonctions de Vice-président, délégué du Département des Hauts-de-Seine.

Transmission en préfecture le :

28 JUIN 2023

N° AR Préfecture :

Affichage le :

30 JUIN 2023

SYA-2023-CS-02

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants : 6

Suffrages exprimés : 6

Majorité absolue : 4

Madame Jeanne BÉCART qui a obtenu 6 voix est proclamée Vice-présidente, déléguée du Département des Hauts-de-Seine.

Élection du Vice-président délégué du Département des Yvelines :

ARTICLE 3 : Prend acte du dépôt d'une seule candidature aux fonctions de Vice-président, délégué du Département des Yvelines.

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants : 6

Suffrages exprimés : 6

Majorité absolue : 4

Madame Laurence BOULARAN qui a obtenu 6 voix est proclamée Vice-présidente, déléguée du Département des Yvelines.

ARTICLE 4 : Prend acte des résultats des élections susmentionnées.

Le présent procès-verbal peut être attaqué par la voie d'une protestation devant le tribunal administratif de Versailles au plus tard à dix-huit heures le cinquième jour qui suit les élections susmentionnées, en application de l'article R119 du Code électoral.



Transmission en préfecture le :

28 JUIN 2023

N° AR Préfecture :

Affichage le :

30 JUIN 2023

SYA-2023-CS-02



Convocation des délégués par Madame la doyenne d'âge Présidente par intérim le 15 juin 2023.

Le vingt-six juin deux mille vingt-trois à quinze heures, au sein des locaux de Seine et Yvelines Archéologie situés à Montigny-le-Bretonneux, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Grégoire DE LA RONCIÈRE. Le secrétariat de séance est assuré par Madame Stéphanie THIEYRE.

Collectivité	Délégués	Présent	Absent	Excusé	Donne pouvoir à
Département des Yvelines	Madame Laurence BOULARAN	X			
	Monsieur Lorrain MERCKAERT	X			
	Madame Stéphanie THIEYRE	X			
Département des Hauts-de-Seine	Madame Jeanne BÉCART	X			
	Monsieur Grégoire DE LA RONCIÈRE	X			
	Madame Nathalie PITROU	X			

Le nombre d'élus délégués présents ou représentés est de 6 sur un total de 6. Le quorum est donc atteint.

Premier Vice-président :

Le total des voix est de 6

- Vote pour : 6
- Vote contre : 0
- Abstention : 0

Vice-président, délégué du Département des Hauts-de-Seine :

Le total des voix est de 6

- Vote pour : 6
- Vote contre : 0
- Abstention : 0



Transmission en préfecture le :

28 JUIN 2023

N° AR Préfecture :

Affichage le :

30 JUIN 2023

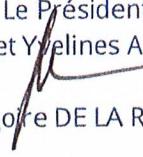
SYA-2023-CS-02

Vice-président, délégué du Département des Yvelines :

Le total des voix est de 6

- Vote pour : 6
- Vote contre : 0
- Abstention : 0

Le Comité syndical, après avoir procédé aux opérations de vote, adopte ce qui précède.

Le Président de
Seine et Yvelines Archéologie

Grégoire DE LA RONCIÈRE

